

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
23 février 2017
n° 8 / 7721^e
pages 401 à 448

CHRONIQUE / Responsabilité civile

Les intérêts compensatoires

La réparation de la dimension temporelle des préjudices économiques

> Suzanne Carval

414

ÉDITORIAL

401 La doctrine bâillonnée!, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 405 Bail commercial (résidence de tourisme): application immédiate de la loi du 22 juillet 2009
- 407 Bail d'habitation (insalubrité) destinataires de la proposition de relogement de la famille
- 408 Terrorisme (consultation de sites internet): restauration du délit
- 409 Diffamation (prescription): nouvelle publication en cas de réactivation d'un site internet

POINT DE VUE

412 L'action de groupe en santé, à l'épreuve de sa complexification, *Anne Laude*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 419 **Chronique:** La condamnation à mort de la subrogation dans la clause de réserve de propriété, *Emmanuelle Le Corre-Broly*
- 422 **Panorama:** Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 430 **Notes:** La solidarité conventionnelle des copreneurs, qui survit au congé donné par l'un d'eux, n'a pas un caractère abusif!, *note sous Civ. 3^e, 12 janv. 2017, Sandrine Tisseyre*
- 434 Épilogue de l'affaire *Morice*: la consécration de la liberté d'expression de l'avocat hors du prétoire, *note sous Cass., ass. plén., 16 déc. 2016, Evan Raschel*
- 439 Le régime de l'indemnité au preneur sortant, l'ordre public et la convention des parties, *note sous Civ. 3^e, 6 oct. 2016, Franck Roussel*
- 443 Précisions sur le contenu du taux effectif global et la sanction applicable en cas d'erreur de ce dernier, *note sous Civ. 1^{re}, 14 déc. 2016, Jérôme Lasserre Capdeville*

ENTRETIEN

448 Jean-Baptiste Perrier - Composition des cours d'assises et criminalité organisée

DALLOZ



Version numérique incluse*



321708



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carolc ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

401

La doctrine bâillonnée !

ACTUALITÉS

404

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture brutale de relation: inapplicabilité du régime entre une coopérative et un associé, *Com.* 8 févr. 2017

Abus de position dominante: sanction applicable à une association, *Com.* 8 févr. 2017

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (résidence de tourisme):

application immédiate de la loi

du 22 juillet 2009, *Civ. 3^e*, 9 févr. 2017

Bail commercial (clause d'échelle mobile): distorsion temporelle entre deux indices, *Civ. 3^e*, 9 févr. 2017

Bail commercial (activité connexe):

portée de l'opposition non équivoque du bailleur, *Civ. 3^e*, 9 févr. 2017

405

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Chemin d'exploitation (qualification):

portée de l'ouverture d'un chemin au public, *Civ. 3^e*, 9 févr. 2017

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité médicale (infection nosocomiale): conditions de la réparation par l'ONIAM, *Civ. 1^{re}*, 8 févr. 2017

Responsabilité médicale: condamnation *in solidum* et notion de préjudice d'agrément, *Civ. 1^{re}*, 8 févr. 2017

407

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (insalubrité): destinataires de la proposition de logement de la famille, *Civ. 3^e*, 9 févr. 2017

Bail rural (résiliation): parcelle située en zone constructible à vocation d'habitat, *Civ. 3^e*, 9 févr. 2017

408

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Agression sexuelle (caractérisation): attouchements commis lors d'un examen médical, *Crim.* 8 févr. 2017

Corruption de mineur (messages érotiques): caractérisation du but poursuivi

par le majeur, *Crim.* 8 févr. 2017

Terrorisme (consultation de sites internet):

restauration du délit

Presse et communication

Diffamation (prescription): nouvelle

publication en cas de réactivation

d'un site internet, *Crim.* 7 févr. 2017

Liberté d'expression (abus):

régime de l'action de la partie civile,

Crim. 7 févr. 2017

Procédure pénale

Partie civile (consignation): contrôle

du montant exigé d'une association,

Crim. 1^{er} févr. 2017

Renvoi devant le tribunal correctionnel:

recevabilité de l'appel contre l'ordonnance,

Crim. 7 févr. 2017

410

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement pour faute (conviction religieuse): serment d'un agent de surveillance RATP, *Soc.* 1^{er} févr. 2017

Licenciement (faute lourde):

caractérisation de l'intention de nuire à l'employeur, *Soc.* 8 févr. 2017

Sécurité sociale

Cotisations sociales (paiement):

entreprise dénuée d'établissement

en France, *Civ. 2^e*, 9 févr. 2017

Tribunal des affaires de sécurité sociale:

représentation par une association,

Civ. 2^e, 9 févr. 2017



POINT DE VUE

412

L'action de groupe en santé,
à l'épreuve de sa complexification
par Anne Laude



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

414

Les intérêts compensatoires.
La réparation de la dimension temporelle
des préjudices économiques
par Suzanne Carval

419

La condamnation à mort de la subrogation
dans la clause de réserve de propriété
par Emmanuelle Le Corre-Broly

PANORAMA

422

Procédure civile
janvier 2016 - décembre 2016
par Natalie Fricero

NOTES

430

La solidarité conventionnelle des copreneurs, qui survit
au congé donné par l'un d'eux, n'a pas un caractère
abusif!, note sous Civ. 3^e, 12 janv. 2017
par Sandrine Tisseyre

434

Épilogue de l'affaire *Morice*:
la consécration de la liberté d'expression de l'avocat
hors du prétoire, note sous Cass., ass. plén., 16 déc. 2016
par Evan Raschel

439

Le régime de l'indemnité au preneur sortant,
l'ordre public et la convention des parties,
note sous Civ. 3^e, 6 oct. 2016
par Franck Roussel

443

Précisions sur le contenu du taux effectif global
et la sanction applicable en cas d'erreur de ce dernier,
note sous Civ. 1^{re}, 14 déc. 2016
par Jérôme Lasserre Capdeville



ENTRETIEN

448

Jean-Baptiste Perrier
Composition des cours d'assises et criminalité organisée

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr